

L'an **DEUX MILLE ONZE, le vingt huit mars, à 20 h 00**, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué par Christophe SESTIER, Maire, s'est réuni en séance ordinaire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2011.

PRESENTS : J. ANCEY, S. BAFFERT, J-C. CARTANNAZ, F. DESCURE, F. DIEDERICHS, Y. GUERPILLON, J-C. RECEVEUR, M. ROBVEILLE, C. SESTIER et M. VIRARD.

EXCUSES : C. ARGOUD, J-P ROUSSET

ABSENTS : S. BRUN, B.COTTAVE et B. KOCH

POUVOIRS : C. ARGOUD à C. SESTIER et J-P ROUSSET à F. DESCURE

Secrétaire de séance : Martine ROBVEILLE

1/ VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2011

a/ BUDGETS PRINCIPAL 2011

Le Conseil Municipal à l'unanimité, vote ainsi qu'il suit les crédits proposés pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement :

BUDGET PRINCIPAL 2011

Dépenses en Euros		Recettes en Euros	
Section Fonctionnement			
Dépenses de l'année	1 744 652.00	Recettes de l'année	1 717 835.00
		Résultat antérieur reporté	26 817.00
Total	1 744 652.00	Total	1 744 652.00
Section Investissement			
Dépenses de l'année	1 311 894.59	Recettes de l'année	1 610 134.00
Restes à réaliser	433 186.41	Restes à réaliser	225 746.00
Report exercice 2010	90 799.00		
Total	1 835 880.00	Total	1 835 880.00
Total Cumulé	3 580 532.00	Total Cumulé	3 580 532.00

b/ BUDGET ANNEXE DE LA FORET

Le budget de la Forêt reverse au budget principal 110 000.00 €.

Le budget est présenté équilibré dans chaque section. Il n'y a pas d'observation particulière sur ce budget.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote ainsi qu'il suit les crédits proposés pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement :

BUDGET ANNEXE 2011 DE LA FORET

Dépenses en Euros		Recettes en Euros	
Section Fonctionnement			
Dépenses de l'année	175 202.00	Recettes de l'année	156 664.00
		Résultat antérieur reporté	18 538.00
Total	175 202.00	Total	175 202.00
Section Investissement			
Dépenses de l'année	24 329.34	Recettes de l'année	88 914.00
Restes à réaliser	164 333.66	Restes à réaliser	93 130.00
Report exercice 2010		Résultat antérieur reporté	6 619.00
Total	188 663.00	Total	188 663.00
Total Cumulé	363 865.00	Total Cumulé	363 865.00

c/ BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le budget est présenté équilibré dans chaque section. Il n'y a pas d'observation particulière sur ce budget. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote ainsi qu'il suit les crédits proposés pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement :

BUDGET ANNEXE 2011 DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Dépenses en Euros		Recettes en Euros	
Section Fonctionnement			
Dépenses de l'année	163 940.00	Recettes de l'année	130 308.00
		Résultat antérieur reporté	33 632.00
Total	163 940.00	Total	163 940.00
Section Investissement			
Dépenses de l'année	338 256.78	Recettes de l'année	281 714.00
Restes à réaliser	184 523.22	Report exercice 2010	241 066.00
Total	522 780.00	Total	522 780.00
Total Cumulé	686 720.00	Total Cumulé	686 720.00

2/ COMPTE RENDU COMMISSION URBANISME DU 24 MARS 2011

Étaient présents : Y. Guerpillon, Y. Mercier, S. Baffert, F. Diederichs- J-C. Receveur et M. Virard

Étaient absents : S Brun et J-C. Cartannaz

Date Dépôt	Nom du pétitionnaire	Nature et N°	Lieu Cadastre et N°	Zone POS	Risque	Nature du projet ou des pièces jointes	Observations Prescriptions AVIS
	COMMUNE STPC	PC N°6				Avis sur PC Mairie	Plan va être réactualisé par Ph MICHEL-MAZAN Suppression du sas devant entrée salle des mariages Bandeau et poteaux de l'auvent seront en métal
28/02	Me Hélène BOUBY	CUa n°6 et 7	Le Bourg AE 164 / 482	UAb	Bv	Vente du Hibou Gourmand VILLAIN/HAKA CELTIC	Avis favorable
28/02	BECLE-BERLAND Guy	DP n°2	Cherlieu AO 99	NAC	RG,v	Pose de panneaux solaires sur le toit (encastrés)	Avis favorable
04/03	Me Michel DAUVISIS	CUa n°8	Plan de ville AE 476	UBa	Bgs	Vente GALIBERT / FIEVET	Avis Favorable
17/03	Me Patrice GALVES	CUa n°9	Gontière AL 229-231-234	NAC	Bg1, v	Vente VANDEN BORRE / FALCON-CROISSONNIER	Avis Favorable
22/03	Yves JAIL	DP n°3	Gerbetière AK 97 - 475	NB	Bg1, v	Division parcellaire	Avis favorable
22/03	Yves JAIL	DP n°4	Le Battour AB 567-568 (ancienne 564)	NAC/ NB	Bg1, v	Division parcellaire	La division parcellaire faite rend la parcelle 568 inconstructible Compte tenu de la pente d'accès de 30%
23/03	DECORET Fabienne	DP n°5	Côte Martinas AK 16	NC	Néant	Construction logement saisonnier de l'exploitante et local commercial attenant.	Le pétitionnaire a le statut d'agricultrice Consultation services Saur- Erdt et Nicot pour avis sur assainissement Déneigement sera à la charge du

							pétionnaire Pour des problèmes de Sécurité : conformément à la loi ne pas prévoir d'habitat en hiver
23/03	LARDIC Lionel	PC n°2	Gerbetière AK 97a	NB	Bg1, v	Construction d'une maison individuelle de 122 m2 sur un terrain viabilisé	Projet à revoir en harmonie et en dimension des fenêtres - Le terrassement est trop important - Adapter maison à la pente de manière à limiter la hauteur Remblai + déblai à 2 m - Dessiner le bardage prévu Lui faire parvenir revue construire et aménager faite par le Parc
24/03	DELEPIERRE Eric et François	PC N°3	Cherlieu AO 116	NAC	Bv	Transformation d'une grange en logement locatif	Avis favorable sur le projet Consultation Services pour avis : Saur Erdff et Nicot Assainissement individuel Vérifier que l'envoi des eaux pluviales va bien au ruisseau
24/3	LAVAL Benoit	PC N°4	Route de Perquelin	UAb	BGV, 1	Projet de Centre de Bien-Etre	Avis favorable

3/ EAU ET ASSAINISSEMENT

a/ CHOIX DE LA D.D.T. DE L'ISERE POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE SUR UNE SIMULATION ECONOMIQUE DE LA GESTION DES OUVRAGES DU SERVICE D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT EN REGIE.

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 31 mai 2010, décidant de lancer une consultation de bureaux d'étude afin de faire réaliser une simulation économique de la gestion des ouvrages du service d'eau potable et d'assainissement en régie directe. Il explique que quatre bureaux ont répondu à cette consultation : I.D.E. CONSULTANTS, SCERCL SAS, SERVICE PUBLIC 2000 ET LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'ISERE.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des offres,

- décide de retenir, à l'unanimité, celle de la Direction Départementale des Territoires de l'Isère (D.D.T), pour assurer cette mission au prix forfaitaire de 4 000 € HT, soit 4 784 € TTC.
- Autorise le Maire à signer le marché de services concernant cette mission.

b-1/ CONFIRMATION DU PRINCIPE DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 13 décembre 2010 approuvant le principe de délégation du service public d'assainissement. Il rappelle que cette décision avait été prise après le compte-rendu oral du rapport établi par la Direction Départementale des Territoires de l'Isère, en application de l'article L 1411-4 du Code général des collectivités territoriales. Il présente ce jour le rapport écrit établi par la D.D.T. en date du 23 mars 2011, et demande au conseil municipal de bien vouloir confirmer sa décision du 13 décembre 2010, au vu de ce rapport écrit établi en application de l'article L 1411-4 du code général des collectivités territoriales.

Au vu de cet exposé et après avoir pris connaissance du rapport écrit sur le principe de délégation du service public d'assainissement, le Conseil Municipal, par 11 voix POUR et une abstention décide de confirmer le principe de déléguer sous la forme d'affermage le service public d'assainissement de la commune de St Pierre de Chartreuse.

b-2/ CONFIRMATION DU PRINCIPE DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 13 décembre 2010 approuvant le principe de délégation du service public d'eau potable. Il rappelle que cette décision avait été prise après le compte-rendu oral du

rapport établi par la Direction Départementale des Territoires de l'Isère, en application de l'article L 1411-4 du Code général des collectivités territoriales. Il présente ce jour le rapport écrit établi par la D.D.T. en date du 23 mars 2011, et demande au conseil municipal de bien vouloir confirmer sa décision du 13 décembre 2010, au vu de ce rapport écrit établi en application de l'article L 1411-4 du code général des collectivités territoriales.

Au vu de cet exposé et après avoir pris connaissance du rapport écrit sur le principe de délégation du service public d'eau potable, le conseil municipal, par 11 voix POUR et une abstention décide de confirmer le principe de déléguer sous la forme d'affermage le service public d'eau potable de la commune de St Pierre de Chartreuse.

c/ ELECTION DES MEMBRES DE LA C.O.P. (COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS) DANS LE CADRE D'UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : MODALITES DE DEPOT DES LISTES

Le Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une commission d'ouverture des plis intervient en cas de nouvelle délégation du service public (article L.1444-5) ou en cas d'avenant au contrat entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5% (article L.1411-6).

Cette commission d'ouverture des plis, présidée par Monsieur Christophe SESTIER, comporte, en outre, trois membres titulaires et trois membres suppléants. Elle doit être élue au scrutin de liste suivant le système de la proportionnelle au plus fort reste. Avant de procéder à cette élection, il convient, conformément à l'article D.1411-5 du Code général des collectivités territoriales de fixer les conditions de dépôt des listes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'élire une commission d'ouverture des plis pour la totalité des procédures mises en œuvre pendant son mandat et fixe ainsi qu'il suit les conditions de dépôt des listes pour l'élection de la commission d'ouverture des plis :

- Les listes pourront être déposées auprès de Mr Le Maire dès l'adoption de la présente délibération et jusqu'à l'ouverture de la prochaine séance du conseil municipal au cours de laquelle il sera procédé à l'élection.
- Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

4/ S.P.A.N.C. : MONTANT ET MODALITÉ DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de revenir sur la délibération du 07 février 2011, fixant le montant de la redevance pour le service public d'assainissement non collectif à 30 € annuel à compter de 2010. Il explique que la délibération devait préciser le montant total de la redevance, soit 120 € par usager du S.P.A.N.C.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de fixer le montant de la redevance pour le service public d'assainissement non collectif, à 120 € par usager,
- d'étaler le paiement cette redevance sur 4 années, soit 30 € / an.

La présente délibération annule et remplace la délibération du 07 février 2011 portant sur le même sujet.

5/ CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNE ET LE P.N.R.C. POUR LA ROUTE FORESTIERE DU COLEAU

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de contrat de maîtrise d'œuvre avec le Parc Naturel Régional de Chartreuse (P.N.R.C.) pour assurer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la première tranche du projet de création de la route forestière du Coleau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de confier au P.N.R.C. la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un montant forfaitaire de 2 829.20 € net de taxe
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents concernant cette mission.

6/ QUESTIONS DIVERSES

a/ CONVENTION DE LOCATION DU MINI-BAR DE L'ESPACE DE LOISIRS DE LA DIAT

Suite à l'appel d'offre de la Commune pour la location du minibar situé dans l'espace de Loisirs de la Diat pour la saison d'été 2011, la candidature de Madame Brigitte MUZET a été retenue. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention entre la Commune et Madame MUZET, établi du 1^{er} juin au 25 septembre 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance :

- Approuve, à l'unanimité, les termes de la convention, ainsi que le montant du loyer pour la période qui est fixé à 900 € (neuf cent euros) HT
- autorise Monsieur le maire à signer la convention.

b/ FONCTIONNEMENT ESPACE LOISIR LA DIAT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que l'espace loisirs de La Diat soit ouvert pendant l'été 2011 selon les dates et horaires suivants :

- Piscine municipale

Du samedi 02 juillet au dimanche 28 Août 2011, de 11h00 à 18h00 tous les jours

- Forêt d'Émeraude

Du jeudi 02 juin au dimanche 25 septembre 2011

- Juin et septembre : les samedi, dimanche, jours fériés ainsi que le vendredi 3 juin, de 11h00 à 19h00 (dernière entrée 17h00)
- Juillet et août : tous les jours de 11h00 à 19h00 (dernière entrée 17h00)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'ouvrir l'espace loisirs de La Diat selon les jours et horaires ci-dessus pour l'été 2011.

c/ ORGANISATION ARRIVEE D'ETAPE DU CRITERIUM DU DAUPHINE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'accueillir à St Pierre de Chartreuse le lundi 06 juin 2011 une arrivée d'étape de la course cycliste du Critérium du Dauphiné. Il explique que le Parc Naturel Régional de Chartreuse et la Communauté de Communes Chartreuse Guiers s'engagent à prendre en charge la participation financière liée à cette manifestation, la commune de St Pierre de Chartreuse assurant quant à elle la logistique.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne son accord pour que la commune accueille cette arrivée d'étape le 06 juin 2011
- autorise le Maire à signer la convention liée à cette manifestation, qui sera établie avec la société Amaury Sport Organisation (A.S.O.), le P.N.R.C. et la Communauté de Communes Chartreuse-Guiers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.